



Kain, le 24 mai 2018

Chers parents,

Voici les indications relatives à l'organisation du mois de juin pour les élèves de 1^{ère}, 2^e et 3^e années. Par rapport au calendrier de début d'année, quelques légères modifications ont été apportées. Vous trouverez aussi quelques précisions supplémentaires concernant les jours faisant suite aux examens ainsi que les dates à respecter en cas de recours. Veuillez en prendre bonne note. Merci.

Vendredi 1 juin : remise du bulletin TJ4 aux élèves de 3^{ème} (sauf 3R le vendredi 8 juin)

Vendredi 8 juin : remise du bulletin aux élèves de 1 et 2 et 3R

PERIODES D'EXAMENS

Classes concernées	Dates	Fin des cours
3 A C D E	Entre le mardi 05 et le mardi 19 juin	Lundi 4 juin à 11h55
3 TS H	Entre le mercredi 06 et le mardi 19 juin	Mardi 5 juin à 11h55
3 R	Entre le lundi 11 et le mardi 19 juin	Vendredi 8 juin à 15h30
1 ^{ère} A B C D – 2 ^e A B C	Entre le jeudi 14 et le vendredi 22 juin	Mercredi 13 juin à 11h55
1 ^{ère} diff – 2 ^e diff	Entre le jeudi 14 et le vendredi 22 juin	Mercredi 13 juin à 11h55
1 ^{ère} et 2 ^{ème} diff CEB	Du jeudi 14 au vendredi 22 juin	Mercredi 13 juin à 11h55
Elèves absents pendant la session ET couverts par certificat médical	Du mercredi 20 au lundi 25 juin	/

REMARQUES CONCERNANT L'ORGANISATION DES EXAMENS

- Les élèves doivent être présents aux jours et heures d'examens qui figurent à l'horaire. Ils ne peuvent en aucun cas quitter la salle d'examens en dehors de cet horaire. **Nous vous demandons de consulter cet horaire au journal de classe.** Un courrier plus détaillé sera donné à votre enfant. Nous vous demandons de le compléter, de le signer et de veiller à ce que votre enfant le garde sur lui. Il devra le présenter auprès de l'éducateur lors de son passage à la grille à 10h ou 12h. Si l'élève ne possède pas le document, il sera invité à rester à l'école jusque 12h et devra se présenter à l'étude (local 221).

- Si votre enfant termine à 10 h, il doit retourner chez lui au plus vite (si autorisé) ou se rendre à l'étude (local 221). Aucun élève ne sera toléré dans les couloirs.
- Dans la salle d'examens, les élèves laissent leur cartable dans le fond du local et ne prennent que le matériel nécessaire à l'examen (stylo, bics, crayon...dans une trousse transparente). Toute tentative de tricherie ou tricherie sera sanctionnée. Cette sanction est laissée à l'appréciation du conseil de classe sur avis du professeur de la branche. Il est **strictement interdit** de garder le GSM ou tout autre moyen de communication sur soi ou à proximité !
- Pendant la session d'examens, les élèves rentrent chez eux à midi pour préparer l'examen du lendemain. **Les après-midi sont consacrés à l'étude de l'examen suivant.**
- Pour les élèves qui le désirent, une **étude surveillée** est organisée à l'école à partir du mardi 5 juin après-midi. Du mardi 5 juin au mardi 19 juin inclus, elle est prévue de 8 h 15 à 15h30. L'élève qui vient à l'étude pendant les examens se munira **obligatoirement** de son journal de classe. Le surveillant y indiquera chaque jour l'heure de départ de l'élève ; de cette manière, les parents peuvent aisément vérifier si l'élève s'est bien présenté à l'étude. Cette étude n'est pas une garderie. Dès lors, les élèves qui perturberaient le calme de cette étude ne seront plus autorisés à s'y présenter. **L'étude du soir (de 15h30 à 17h30) n'est plus organisée** à partir du jeudi 14 juin.
- Les dernières remédiations auront lieu le mardi 12 juin de 15h30 à 16h20.

LES DERNIERS JOURS DE L'ANNEE SCOLAIRE

Durant la période de délibérations, les élèves sont en congé en fonction de la date finale d'examens.

Du mercredi 20 au lundi 25 juin (le matin uniquement)

Présentation des examens pour les élèves absents durant la session d'examen et couverts par un certificat médical. Dans ce cas, un contact avec le professeur responsable est indispensable pour fixer la date et l'heure de l'examen.

Mardi 26 juin

Dès 8h15 à 11h00 : Présence obligatoire de toutes les 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes} pour la remise des livres au local de ping-pong et la remise en ordre de la classe

Quelques précisions utiles concernant la remise des livres : UNIQUEMENT POUR LES 3^e

Toutes les collections doivent être rendues complètes, même si l'élève doit doubler ou si un enfant de la même famille s'inscrit dans la même classe.

Veuillez découvrir vos livres et les vider de tous papiers, les réparer et les gommer afin d'éviter des frais de participation pour livres détériorés.

Après réception de tous les livres en bon état, la caution de 10 € sera restituée aux élèves. Dans tous les autres cas, l'école se réserve le droit de garder la caution et de facturer les livres non-rendus ou trop abimés.

Si vous êtes dans l'impossibilité de venir au ramassage, veuillez vous faire représenter par un autre élève ou par un membre de votre entourage ou présentez-vous à la permanence programmée ce mardi 26 juin de 13h00 à 14h30 et de 15h30 à 17h30 (local ping-pong).

De 10h30 à 11h00 : Remise du bulletin par le titulaire (les élèves peuvent quitter l'école à 11h)

De 13h00 à 14h30 : **Uniquement en cas de recours**

Les professeurs se tiennent à la disposition des parents qui souhaitent introduire un recours aux décisions du conseil de classe. Ces derniers pourront, s'ils le désirent, consulter les copies d'examens.

De 13h00 à 14h30 et de 15h30 à 17h30 : Pour les élèves concernés par une seconde session

Ceux-ci peuvent se présenter à la salle ping-pong auprès de Madame Gobert afin de récupérer les livres nécessaires à la préparation de la seconde session.

De 15h45 à 18h30 : **Réunion de parents** sans rendez-vous pour TOUS les élèves

Pour les élèves concernés par une deuxième session, contact avec les professeurs pour indication des matières de seconde session dans les locaux prévus pour la réunion de parents.

Mardi 26 juin à 11h00 : Proclamation du CEB

Du mardi 26 au jeudi 28 à 15h00

Période de recours interne. ***Un recours se notifie de manière écrite.***
La procédure est détaillée dans le document ci-joint.

Mercredi 27 juin de 10h30 à 12h00 :

Permanence de ramassage des livres et prêt vacances à la salle ping-pong.

Jeudi 28 juin à 15h00 :

Fin de la possibilité d'introduction d'un recours interne.

Vendredi 29 juin

En matinée : Conseil de classe en cas de recours interne

15h30 : Annonce de la décision finale du conseil de classe suite au recours interne

Bonne session d'examens à tous de manière à passer de bonnes vacances !

V. Dewasme, Directrice
et l'équipe éducative